

LA NATION

QUOTIDIEN D'INFORMATION EN LIGNE FONDÉ LE 21 FEVRIER 2005

Des guadeloupéens caribéens pensent la Guadeloupe et le Monde

NEUVIÈME ANNÉE N°1034 DU 7 MAI 2014

1801/2014 : 213^e ANNÉE DE LA NATION GUADELOUPE

2014

ANNÉE DES CHÔMEURS ET DE LA FAMILLE GUADELOUPÉENNE

LE MOIS DE MAI EST LE MOIS DE LA GUADELOUPE

COMMENT SERONT
LES INSTITUTIONS
DE LA GUADELOUPE
APRÈS
CETTE NOUVELLE
RÉFORME ?

LES TITRES

AFFAIRES NATIONALES ET À LA UNE page 3

AFFAIRES MONDIALES page 9

MARCHÉS FINANCIERS MONDIAUX page 13

DROIT, MANAGEMENT, PATRIMOINE page 16

TABLEAU DE BORD GUADELOUPE page 18

L'AGENDA page 19

Nombre de pages :23

LA NATION

PUBLICATION DU GROUPE MÉDIA CARAÏBE :
22 BIS RUE ALEXANDRE ISAAC POINTE À PITRE GUADELOUPE

ADMINISTRATION :

Géré par l'association Média Caraïbe.

PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : **DAVILA JACQUES**

COORDONNATEUR ADMINISTRATIF: **JEAN PAUL ELUTHER**

Abonnement : 0690 40 42 55 ;

Publicité : Régie Caraïbe de publicité 0690 40 42 55 ;

Agence de presse : Média info

RÉDACTION

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION ET RÉDACTEUR EN CHEF : **ELUTHER JEAN PAUL**

COMITÉ DE RÉDACTION : **José Ayassamy ; Romuald Myriam ; Jacques Davila;**
wesleyAminata.

SUIVEZ NOUS SUR : **LE WEB ; FACEBOOK ; TWITTER.**

LES CIRCULAIRES DU GOUVERNEMENT FRANÇAIS SUR LA POLITIQUE PÉNALE EN GUADELOUPE ET EN MARTINIQUE

Elles sont peu connues .“La violence a atteint en Guadeloupe un niveau qui est sans commune mesure avec les autres régions françaises, et qui menace les fondements mêmes de la société”, a souligné la garde des Sceaux, ministre de la Justice, Christiane Taubira, dans une circulaire de politique pénale, publiée au bulletin officiel du ministère de la Justice et rapportée par le site d’information spécialisé AEF Sécurité Globale. “La Guadeloupe se classe au quatrième rang français des homicides par arme à feu. L’importante part des meurtres et des violences aggravées dans la délinquance guadeloupéenne constitue sans doute la caractéristique la plus marquante. Sur les neuf premiers mois de l’année 2013 , 38 homicides volontaires ont été perpétrés sur l’île”, précise-t-elle. Elle constate également, à la Martinique, une “importante circulation d’armes à feu au sein de la population et un nombre significatif de ports d’armes blanches”. Dans une seconde circulaire, consacrée à la Martinique, la ministre constate que “les violences et les infractions à la législation sur les stupéfiants atteignent un niveau préoccupant”. La circulaire pour la Martinique pointe en outre la situation “préoccupante” des mineurs sur la plan de la délinquance. “Les vols de bijoux à l’arraché impliquant des mineurs, attirés par la revente facile et le coût élevé de l’or, demeurent très nombreux. En outre, les actes de délinquance sont facilités par le fait que nombre de mineurs portent sur eux des armes par nature ou par destination notamment des couteaux ou des

pires de ciseaux à bouts pointus.” Elle fixe comme objectif de “réduire les violences, maîtriser la surpopulation carcérale et ses effets, affermir la lutte contre la criminalité financière et organisée et préserver la richesse du patrimoine naturel”. La ministre de la Justice demande aux procureurs généraux de Basse-Terre et de Fort-de-France que “la constatation de toute infraction à la législation sur les armes (induisse) la plus grande rigueur dans les enquêtes diligentées et les poursuites engagées”. Par ailleurs, la lutte contre la détention illégale d’armes “justifiera un renforcement des contrôles d’identité avec fouilles des véhicules”. En face de cette insécurité qui fragilise encore plus nos pays déjà en proie au chômage de masse , la France état gestionnaire de nos pays ne propose qu’une démonstration de fermeté sans mesures concrètes et cohérentes , Le code pénal français ne connaît guère de réelle alternative à la prison . Dans la pratique les procureurs évitent les poursuites, Les juges classent sans suite et condamnent beaucoup, essentiellement avec sursis . Le système français dans nos pays est à la fois illisible, incompréhensible et archaïque. Ce n'est pas avec cette organisation qu'on fera reculer l'insécurité et la criminalité en Guadeloupe et en Martinique .

QUE VA FAIRE ET DIRE LE PEUPLE GUADELOUPÉEN EN FACE DE CETTE NOUVELLE RÉFORME TERRITORIALE ?

"Des consultations seront engagées par le président de la République, rapidement, je pense même dès la semaine prochaine, pour entamer des discussions – pour savoir quelles peuvent être les conditions d'un travail de fond sur cette réforme globale de l'administration de nos territoires, avec les deux axes qui ont été fixés, la réduction du nombre des régions et en même temps repenser la gestion des départements. Et puis, à partir de là, un calendrier pour aller devant les électeurs ensuite, avec une réforme territoriale qui puisse se mettre en œuvre de manière claire et transparente. C'est cela qui sera l'objet des rencontres que fera le président de la République. C'est cela qui est aujourd'hui au cœur de la démarche." C'est ce qu'a indiqué le porte-parole du gouvernement, Stéphane Le Foll, ce 7 mai lors du point de presse hebdomadaire faisant suite au Conseil des ministres. Ceci, au lendemain des propos de François Hollande sur le nombre de régions, la suppression des départements, sa volonté d'accélérer le calendrier et son idée de reporter d'un an les élections régionales et départementales (voir ci-contre notre article du 6 mai). L'Elysée a ensuite précisé les choses : le chef de l'Etat recevra "à partir de mercredi après-midi et pendant deux ou trois jours" des représentants des 13 formations représentées au Parlement. Il s'agit du PS, PRG, EELV, PCF, PG (Parti de gauche), MUP (Mouvement unitaire progressiste), MRC, MoDem, UDI, Nouveau Centre, UMP, Debout la République et Front national, a listé la même source. Il n'est donc apparemment pas question pour le moment de recevoir les représentants des associations d'élus locaux. Répondant à la question d'une journaliste, Stéphane Le Foll a ajouté qu'un référendum "n'est pas une hypothèse" : "Aujourd'hui, dans cette réforme il y a d'abord à définir les grands objectifs", a-t-il dit. "Vouloir le référendum, c'est ne pas vouloir la réforme", a-t-on de même souligné dans l'entourage du président de la République. Son de cloche identique de la part de Manuel Valls qui, interrogé mercredi après-midi à l'Assemblée lors de la

séance des questions d'actualité, a rejeté "je ne sais quelle idée de référendum" : "Cette réforme est nécessaire pour le pays, elle est attendue par les Français, elle se fera, c'est l'engagement que j'ai pris (...). Le président de la République veut accélérer le rythme. Donc soyez au rendez-vous, soyez sincères, soyez courageux et réformons ensemble notre pays", a poursuivi le Premier ministre. Pour défendre l'idée d'un report des élections prévues en 2015, Manuel Valls a fait valoir le temps nécessaire pour mettre en place la division par deux du nombre de régions et la suppression des conseils départementaux : "Cela n'est pas possible en quelques mois avec l'échéance électorale de mars prochain", a-t-il estimé. Et les guadeloupéens dans ce processus ?

ÉCONOMIE , SOCIAL , SCIENCES, TECHNOLOGIE

UTILISER RAPIDEMENT LE DIF

À partir du 1er janvier 2015, le compte personnel de formation remplacera le droit individuel à la formation. Cette mesure est un volet de la réforme sur la formation professionnelle, définitivement adoptée au Parlement le 27 février dernier. Par rapport au DIF, le CPF offre un certain nombre d'avantages aux salariés. Principale nouveauté: il est ouvert à tous les actifs d'au moins 16 ans, quel que soit leur statut. Grâce à son caractère transférable, le CPF suit la personne même au chômage ou après un changement d'emploi, ce qui n'était pas le cas avec le DIF. Il sera géré par la Caisse des dépôts. Autre différence notable, le compte personnel de formation est crédité chaque année de 150 heures maximum, contre 120 heures pour le DIF. Pour autant, dans certains cas, les salariés ont tout intérêt à demander à leur employeur (qui peut refuser) d'utiliser leurs heures de DIF. Car le CPF a pour particularité d'être beaucoup plus encadré que le DIF dans son utilisation. Il permet, en effet, d'accéder à des formations visant à "acquérir des compétences attestées en lien avec les besoins de l'économie". Des listes sont en train d'être établies par les partenaires sociaux. Chacune correspondra à une formation qualifiante et reconnue par la branche que le salarié pourra se voir attribuer sur son temps de travail, même sans l'accord de son employeur. A contrario, "l'utilisation du DIF est beaucoup plus simple, puisqu'il peut être demandé pour n'importe quel type de formation", rappelle Dominique Jeuffraut, déléguée nationale emploi et formation à la

CFE-CGC. "C'est pourquoi, un salarié qui voudrait profiter de formations courtes ou n'entrant pas directement dans son champ de compétence doit en faire la demande avant le 31 décembre", encourage Christophe Parmentier, directeur associé du réseau d'experts sur la formation professionnelle Clava. Il peut s'agir d'une formation sur l'efficacité professionnelle (comment gérer un entretien d'embauche, animer une réunion avec ses collaborateurs), deux jours pour apprendre à se préparer à la retraite ou encore un stage en fleuristerie pour un comptable. Car toutes ces formations ne rentreront pas dans le champ d'application du CPF. Christophe Parmentier note encore que pour l'heure, on ignore si les salariés pourront utiliser leurs heures de CPF dès le 1er janvier. "Les heures sont cumulées en fin de chaque année, donc reste à savoir si la première année sera blanche ou si un décret d'application palliera ce manque", indique le directeur associé du réseau Clava. Tout ce qui est inscrit dans la loi (article IV de la loi du 5 mars 2014) est que: " Les droits à des heures de formation acquis jusqu'au 31 décembre 2014 au titre du droit individuel à la formation obéissent au régime applicable aux heures inscrites sur le compte personnel de formation par le chapitre III du titre II du livre III de la sixième partie du code du travail à compter du 1er janvier 2015. Ces heures peuvent être mobilisées jusqu'au 1er janvier 2021, le cas échéant complétées par les heures inscrites sur le compte personnel de formation, dans la limite d'un plafond total de cent cinquante heures et dans des conditions définies par décret en Conseil d'Etat. Leur utilisation est mentionnée dans le compte personnel de formation. Elles ne sont prises en compte ni pour le calcul du plafond, ni pour le mode de calcul des heures créditées sur le compte mentionnés à l'article L. 6323-11 du code du travail". Comment profiter tout de suite de votre DIF ? Tout d'abord, il faut se rappeler que l'employeur n'a aucune obligation d'accepter la demande. Il a un mois pour répondre à celui qui l'a sollicité et toute absence de réponse de sa part équivaut à une acceptation. Peuvent en bénéficier, les salariés en contrat de travail à durée indéterminée ayant au moins un an d'ancienneté dans l'entreprise. Les prétendants au DIF qui travaillent à temps complet ont droit à 20 heures de formation -au minimum- par an, avec un plafond de 120 heures. C'est au salarié d'en faire la demande. Si rien n'est écrit concernant la procédure, le mieux est d'en discuter avec son employeur et d'argumenter son choix, puis d'en faire une demande écrite par courrier recommandé avec accusé de réception. Les frais de formation sont à la charge de l'employeur.

NOUVEAU PIRATAGE CHEZ ORANGE

L'opérateur téléphonique Orange a reconnu mardi 6 mai un nouveau vol de données personnelles chez 1,3 million de clients et prospects, trois mois après une intrusion qui avait touché près de 800.000 d'entre eux. "Un nombre limité de données personnelles concernant des clients et des prospects" ont été copiées lors d'une intrusion détectée le 18 avril: noms, prénoms, et quand elles étaient renseignées l'adresse mail, les numéros de téléphone mobile et fixe, l'opérateur mobile et internet et la date de naissance, a annoncé le groupe dans un message affiché lundi sur son site internet. Un porte-parole a précisé mardi à l'AFP que l'attaque avait touché 1,3 million de personnes, après avoir initialement évoqué "plusieurs dizaines de milliers" de personnes. "Les données ainsi récupérées pourraient être utilisées pour contacter les personnes concernées par courrier électronique, par SMS ou par téléphone, notamment à des fins de phishing" (harponnage), prévient Orange. Le "phishing" est une technique de piratage qui vise à recueillir des informations confidentielles (codes d'accès ou mots de passe) via l'envoi d'e-mails censés provenir des banques ou opérateurs. Les victimes trompées par la qualité supposée de l'expéditeur fournissent elles-mêmes leurs propres données personnelles. Des mails ont été envoyés lundi pour prévenir toutes les personnes concernées, a indiqué Orange. Le message qu'elles ont reçu contient un lien "click to call back" (cliquer pour qu'on vous rappelle), et l'opérateur s'engage à les rappeler dans les 48 heures pour répondre à leurs questions. Le porte-parole a expliqué le délai entre la découverte de l'intrusion le 18 avril et sa divulgation le 5 mai par la nécessité de quantifier le vol de données, "de verrouiller le réseau technique et de s'assurer que la faille n'existe plus", puis de "dédoublonner les listes" qui contenaient souvent plusieurs fois les mêmes noms. Orange avait reconnu le 2 février le vol des données personnelles de 800.000 de ses clients internet. En novembre dernier, lors d'un "show" de présentation des innovations de l'opérateur, son PDG, Stéphane Richard, avait tenté de rassurer ses clients en signant solennellement une charte s'engageant à protéger leurs données personnelles.

SANTÉ

LES CARAÏBES SUJETTES À DES MALADIES TRANSMISES PAR LES INSECTES

Près de 50 pour cent des personnes vivant dans les Amériques, y compris les Caraïbes, risquent de développer une ou plusieurs maladies transmises par les insectes, avertit l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS). Les moustiques, les tiques, les mouches et autres vecteurs qui transportent des maladies comme le virus du Nil occidental, la dengue, le paludisme, et plus récemment, le chikungunya sont les insectes identifiées par l'organisation hémisphérique basée à Washington. Dans un " Appel à l'action », les plus grands experts en santé publique de l'Amérique du Nord, du Sud et des Caraïbes, réunis dans le cadre d'une activité marquant la Journée mondiale de la Santé 2014, ont exhorté les gouvernements, les communautés et les individus à multiplier les efforts en vue de contrôler la propagation de ces maladies à transmission vectorielle. « Notre région a obtenu de nombreux succès dans la lutte contre les maladies à transmission vectorielle », a déclaré la directrice de l'OPS Dr Carissa F. Etienne. " Cependant, a-t-elle ajouté, ce succès est menacée par l'expansion des moustiques et autres vecteurs dans de nouveaux habitats et par le constat d'une plus grande résistance aux insecticides et aux médicaments." L'OPS et ses partenaires sont, par conséquent, appelés à intensifier leur action dans la lutte contre les maladies à transmission vectorielle dans les Amériques, a indiqué Dr Carissa F. Etienne..

RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR LA RÉDACTION

AFFAIRES MONDIALES

SOCIÉTÉ ET ÉCONOMIE MONDIALES

BAN APPELLE À INTENSIFIER LES EFFORTS POUR ÉRADIQUER LA FAIM

À l'occasion d'une réunion du Comité mondial sur la sécurité alimentaire à Rome, le Secrétaire général des Nations Unies, Ban Ki-moon s'est félicité mercredi que plus de 40 pays aient atteint l'Objectif du Millénaire pour le développement consistant à diviser

par deux la proportion de gens sous-alimentés. « Aujourd'hui, nous savons que le défi d'éliminer la faim, garantir la sécurité alimentaire et rendre durables nos systèmes alimentaire et agricole nécessite une approche intégrée. C'est pourquoi j'ai lancé le défi 'Faim Zéro' en 2012 », a dit M. Ban dans un discours devant les participants de cette réunion. « Je suis heureux que gouvernements, organisations, entreprises et citoyens du monde entier travaillent ensemble pour réaliser la vision d'un monde sans faim », a-t-il ajouté. « Nous devrions tous être encouragés par le fait que plus de 40 pays ont atteint l'Objectif du Millénaire pour le développement (OMD) de réduire de moitié la proportion de personnes sous-alimentées; la réalisation de cet objectif est la première étape vers la 'Faim Zéro'. » Selon le Secrétaire général, la communauté internationale doit surtout concentrer son attention dans trois domaines. « Tout d'abord, il faut accélérer les progrès concernant l'OMD sur la faim. Un effort supplémentaire est nécessaire alors que l'échéance de 2015 se rapproche », a dit M. Ban. Selon lui, il faut aussi s'intéresser à la place de la sécurité alimentaire et de l'agriculture durable dans le programme de développement post-2015, y compris dans les objectifs qui sont élaborés par les Etats membres. Enfin, la question de l'impact du changement climatique sur l'agriculture est d'une importance capitale. « Il reste encore beaucoup à faire pour permettre aux agriculteurs de s'adapter aux changements climatiques », a-t-il dit. « C'est pourquoi, au Sommet sur le climat le 23 septembre à New York, je vais encourager les parties prenantes à présenter des engagements et des mesures qui puissent accroître la productivité agricole durable; aider les populations rurales et les systèmes alimentaires à devenir plus résilients; et réduire, voire éliminer, les émissions liées à l'agriculture. » « Nous n'allons pas éliminer l'extrême pauvreté ou parvenir à un développement durable sans une alimentation adéquate pour tous », a insisté le Secrétaire général.

FUSION GÉANTE DANS LE CAFÉ

Deux géants du café, l'américain Mondelez et le néerlandais Douwe Egberts Master Blenders, vont fusionner et créer une nouvelle société spécialisée dans le café, intitulée Jacobs Douwe Egberts, ont indiqué mercredi 7 mai les deux sociétés. Le nouveau groupe, qui sera basé aux Pays-Bas, aura un chiffre d'affaires annuel de plus de 5 milliards d'euros, ont indiqué Mondelez et DEMB dans un communiqué, soulignant que le groupe américain recevra 5

milliards de dollars (3,58 milliards d'euros) et 49% des parts de la nouvelle société. Les deux sociétés veulent combiner leurs branches café pour créer une compagnie qui devrait devenir le numéro 1 mondial du café. "La nouvelle société aura des positions dominantes dans plus de deux douzaines de pays et aura une forte présence dans les marchés émergents, ce qui va lui donner des opportunités significatives de synergies dans la catégorie mondiale du café, d'une valeur de 81 milliards de dollars", affirment les deux sociétés. DEMB rassemble plusieurs marques de café telles que la néerlandaise Douwe Egberts, dont les origines remontent à 1753 et d'où est tiré le nom de la société. Elle possède également Maison du Café, Senseo et Pilao, et la marque de thé Pickwick. Le groupe d'alimentation américain Mondelez, issu de la scission du géant Kraft Foods, réalise 17% de son chiffre d'affaires total sur le café (torréfié moulu, soluble et en dosettes) et possède notamment Carte Noire, la première marque de café dans l'hexagone.

AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBE

INVESTIR DANS LA CARAÏBE

Les Caraïbes est la région dans laquelle un investissement d'affaires reste un excellent décision, une région qui trouve encore moyen de vous proposer "l'unique, le meilleur produit de vacances au monde", déclarait récemment le président de "Sandals Resorts International", Gordon «Butch» Stewart, l'homme qui a construit un empire touristique à partir de rien et qui reste un investisseur actif dans la région. D'origine jamaïcaine, Stewart ne se lasse pas d'offrir ses "sages conseils" aux investisseurs mondiaux alors qu'il se prépare à recevoir le 4 Juin prochain au Harvard Club à New York, le Prix du leadership de "Investir dans les Caraïbes Maintenant". "Investir dans les Caraïbes Maintenant" est le plus grand sommet mondial sur les Caraïbes, qui se tient à l'extérieur de la région et qui a rendu hommage à Stewart pour ses investissements, son engagement et son dévouement pour les Caraïbes ". Sir Richard Branson et Royal Caribbean Cruises International, qui l'ont précédé sur ce podium pour recevoir ce prix n'ont que des compliments pour celui qui fut directeur général d'Air Jamaica, président de la Jamaica Hôtel et de l'Association Touristique. " C'est un honneur pour moi d'être considéré comme un chef de file parmi ceux qui servent et de réussir dans les Caraïbes", a pour sa part remercié

Stewart. " Mon travail ici, les entreprises que j'ai construites, les emplois que nous avons créés et les gens que nous avons servis, sont le meilleur exemple de ce qui est possible dans les Caraïbes et c'est ce qui explique pourquoi nous devons continuer à investir ici à la maison », a-t-il ajouté . Stewart a exhorté les gouvernements des Caraïbes à examiner et à apprécier les effets à long terme de l'investissement qu'ils acceptent sur leurs ressources et leurs territoires, d'autant plus que «ce n'est pas simplement de l'aménagement du territoire ou de l'acquisition de biens mais une façon d'investir dans les gens, de leur donner accès aux ressources et la possibilité de contribuer en temps réel, de manière significative au développement de la région". " Le capital humain sera toujours la plus grande récompense de nos efforts et c'est là que les dirigeants avisés utilisent leur temps et leurs ressources », a déclaré l'ancien président de l'Organisation du secteur privé de la Jamaïque et ex directeur du tourisme du pays. " En tant qu'investisseur privé dans la région, je tiens toujours à laisser laisser mon empreinte; c'est quelque chose à laquelle je pense tous les jours; je tiens à prendre mes décisions en tant qu'un bon citoyen corporatif et efficace".

Source : The Guardian

RUSSIE /IRAN

CONSULTATIONS ENTRE LA RUSSIE ET L' IRAN

La situation en Syrie, en Palestine et en Irak a été mercredi au centre de consultations entre l'envoyé spécial du président russe pour le Proche-Orient Mikhaïl Bogdanov et le vice-ministre iranien des Affaires étrangères Hossein Amir Abdollahian, a annoncé le ministère russe des Affaires étrangères. "Les interlocuteurs ont échangé leurs vues sur les dossiers régionaux clés. Ils se sont mis d'accord de poursuivre le dialogue politique russo-iranien sur les problèmes d'actualité proche-orientaux", a indiqué le ministère dans un communiqué. Evoquant la situation en Syrie, les diplomates ont préconisé le règlement politique de la crise dans ce pays par des Syriens eux-mêmes, avec le concours de la communauté internationale. Ils ont appelé à mettre fin aux violences et à lutter ensemble contre le terrorisme en Syrie. MM.Bogdanov et Abdollahian ont salué les ententes intervenues

entre les mouvements palestiniens Fatah et Hamas le 23 avril dernier et portant sur la création d'un gouvernement commun et la tenue d'élections universelles dans les territoires palestiniens. Les diplomates ont exprimé leur soutien aux efforts déployés par l'Irak pour combattre l'extrémisme et le terrorisme et pour conserver l'intégrité territoriale du pays. Lors des élections législatives irakiennes du 30 avril, les autorités irakiennes ont déployé des moyens de sécurité immenses pour garantir la sécurité de ce premier vote organisé depuis le départ des troupes américaines il y a trois ans. Elles ont même interdit aux voitures de circuler pour éviter les attentats-suicides. Toutefois, plusieurs attaques terroristes contre des bureaux de vote ont fait 14 morts et plusieurs dizaines de blessés.

RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR JACQUES DAVILA

MARCHÉS FINANCIERS MONDIAUX

ASIE

La baisse l'emporte ce matin sur les Bourses asiatiques, sur fond d'inquiétude croissante sur la crise ukrainienne, qui a pesé hier sur les places mondiales. A Tokyo, où les marchés ont rouvert ce matin après deux jours fériés, l'indice Nikkei 225 chutait de 2,5% peu avant la fin de la séance, réagissant également à une appréciation du yen qui pénalise les exportations nipponnes. La Bourse de Hong Kong, fermée hier, perd 1% en séance, tandis que le Shanghai composite lâche 0,4%, Taiwan cède 0,2% et Séoul (fermé hier) cède 0,8%. Enfin, Sydney lâche 0,8%, tandis que Singapour perd 0,4% et Bombay (indice BSE Sensex) recule de 0,2%. En Asie ce matin, l'annonce de l'introduction prochaine d'Alibaba à New York n'a pas permis de donner d'élan aux technologiques, dans un contexte de correction du secteur depuis plusieurs semaines. Le cours de l'opérateur télécoms japonais Softbank, premier actionnaire d'Alibaba, a même chuté de plus de 4% ce matin à Tokyo. Yahoo Japan, autre actionnaire d'Alibaba, a lui aussi chuté de 3,6%. En revanche, le titre de Yahoo, qui détient 22,6% d'Alibaba, progressait de 1% en cotations post séance à New York. Certains analystes estiment que les investisseurs seront tentés de se désengager du capital des actionnaires d'Alibaba pour prendre

une participation directe dans le groupe à la faveur de son introduction en Bourse.

ÉTATS UNIS

Wall Street a fini sans direction mercredi, une partie du marché bénéficiant de propos rassurants de la patronne de la Réserve fédérale américaine, tandis que le Nasdaq a poursuivi son recul, cédant 0,32%. Le Dow Jones a pris quant à lui 0,72%. Selon les résultats définitifs à la clôture, le Dow Jones Industrial Average s'est apprécié de 117,52 points, à 16.518,54 points, tandis que le Nasdaq, à dominante technologique, a encore reculé de 13,09 points, à 4.067,67 points, après une chute la veille. L'indice élargi Standard & Poor's 500 a avancé quant à lui de 0,56% ou 10,49 points, à 1.878,21 points. Une tendance baissière a emporté le marché en cours de matinée, emmenée par le Nasdaq, avant que les indices plus traditionnels de la place new-yorkaise, le Dow Jones et le S&P 500, se redressent et repartent dans le vert. «C'est un marché à deux vitesses: d'un côté, (...) le Dow Jones et le S&P 500 ont profité des propos de (Mme) Yellen qui s'est montrée +colombe+», c'est-à-dire accommodante, «de l'autre, la partie de la cote la plus dirigée vers la croissance, le Nasdaq, a souffert» de son diagnostic sur l'économie qui implique que la Fed poursuive son action de soutien, a expliqué Gregori Volokhine, de Meeschaert Financial Services. Avec un chômage en baisse à 6,3%, les conditions du marché du travail «sont loin d'être satisfaisantes» et «une politique monétaire très accommodante demeure justifiée», a ainsi déclaré la présidente de la Réserve fédérale américaine (Fed), Janet Yellen, qui s'exprimait devant le Comité économique du Congrès américain.

EUROPE

Les Bourses européennes ont terminé stables ou en légère hausse mercredi, soutenues, comme ailleurs dans le monde, par des déclarations de Vladimir Poutine semblant ouvrir la voie à un apaisement des tensions en Ukraine. Le président russe s'est dit prêt à discuter d'une sortie de la crise et a invité les séparatistes pro-russes de l'est de l'Ukraine à reporter leur référendum d'autodétermination prévu ce dimanche. À Paris, l'indice CAC 40 a terminé en hausse de 0,41% à 4.446,44 points. Le Footsie britannique est stable (-0,03%) et le Dax allemand a pris 0,57%,

tandis que l'indice EuroStoxx 50 a progressé de 0,31% et le FTSEurofirst 300 est stable également (+0,11%). "Alors que la crise ukrainienne a poussé beaucoup d'investisseurs et traders à repenser leur stratégie d'investissement à moyen terme, certains d'entre eux ayant suspendu leurs projets d'achats d'actions pour le moment, ils sont très peu nombreux pour l'instant à avoir jugé nécessaire de liquider leurs portefeuilles à une grande échelle", dit Markus Huber de Peregrine & Black. Moscou a gagné 4,68% après les déclarations de Poutine, tandis que l'or et le Bund allemand, valeurs refuges par excellence, ont perdu du terrain.

CHANGE

L'euro baissait un peu face au dollar mercredi, dans un marché reprenant son souffle au lendemain d'une forte hausse de la monnaie unique, les investisseurs restant par ailleurs prudents avant une réunion de la Banque centrale européenne (BCE) jeudi. Vers 16H00 GMT, la monnaie unique européenne s'échangeait à 1,3917 dollar, contre 1,3929 dollar mardi vers 21H00 GMT. L'euro reculait légèrement face à la monnaie nippone, à 141,53 yens, contre 141,60 yens la veille au soir. Le dollar se stabilisait face à la devise japonaise, à 101,69 yens, contre 101,66 yens mardi soir. Vers 06H00 GMT, le dollar est tombé à 101,43 yens, son niveau le plus faible depuis trois semaines. L'euro avait fortement progressé mardi, à la faveur de bons indicateurs en zone euro (baisse du chômage en Espagne, croissance de l'activité privée et des ventes au détail en zone euro), atteignant même son niveau le plus élevé depuis près de huit semaines, à 1,3951 dollar. Vers 16H00 GMT, la livre britannique se stabilisait face à l'euro, à 82,04 pence pour un euro, après avoir atteint vers 06H30 GMT 81,93 pence, son niveau le plus élevé depuis plus de deux mois. La livre se repliait un peu face au billet vert, à 1,6963 dollar pour une livre, après avoir atteint mardi son niveau le plus élevé depuis début août 2009 (1,6996 dollar). La devise suisse baissait un peu face à l'euro, à 1,2189 franc suisse pour un euro ainsi que face au dollar, à 0,8758 franc suisse pour un dollar. La devise chinoise a terminé à 6,2354 yuans pour un dollar, contre 6,2265 yuans mardi. L'once d'or a terminé à 1.296 dollars au fixing du soir, contre 1.306,25 dollars mardi.

MATIÈRES PREMIÈRES

Les cours du pétrole ont nettement progressé mercredi à New York, portés par un recul inattendu des stocks de brut aux États-Unis, jusque-là à des niveaux record, dans un marché continuant de surveiller la situation en Ukraine. Le baril de light sweet crude (WTI) pour livraison en juin a grimpé de 1,27 dollar, finissant au-dessus du seuil des 100 dollars pour la première fois depuis le 29 avril, à 100,77 dollars. Les prix se sont appréciés en raison de la baisse surprenante des réserves de brut aux États-Unis dont a fait état le rapport hebdomadaire du département américain de l'Énergie (DoE) mercredi, a relevé Tim Evans, de Citi Futures. Le ministère a annoncé mercredi que les réserves de brut avaient reculé de 1,8 million de barils la semaine dernière, contredisant les experts interrogés par l'agence Dow Jones Newswires, qui tablaient sur une hausse de 1,2 million de barils. Alimentés par la hausse continue de la production aux États-Unis, ces stocks avaient été jusque-là en progression quasi-continue depuis le début de l'année. Ils avaient atteint la semaine dernière un sommet depuis 1982, lorsque le DoE a commencé à publier des données hebdomadaires, et même depuis avril 1931, en données mensuelles, à 399,4 millions de barils.

RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR LA RÉDACTION

MANAGEMENT, DROIT, PATRIMOINE

LOCATION : LA LOI ALLUR DIMINUE LES DROITS DES BAILLEURS

La loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (dite Loi « ALUR ») du 26 mars 2014 a raccourci les délais de prescriptions applicables aux baux d'habitation et a notamment raccourci le préavis du locataire d'un local à usage d'habitation dans une zone dite « tendue ». Auparavant, le délai de prescription en matière de baux d'habitation était de 5 ans quel que soit la demande. Ce délai continu à régir les baux d'habitation conclus avant l'entrée en vigueur de la nouvelle loi, soit avant le 27 mars 2014. Les nouvelles dispositions applicables aux baux conclus après l'entrée en vigueur de la loi ALUR sont : toutes les actions dérivant d'un contrat de bail

sont prescrites par 3 ans (et non plus 5) à compter du jour où le titulaire d'un droit a connu ou aurait du connaître les faits lui permettant d'exercer ce droit. ; le locataire occupant un logement dans une zone tendue (zone déterminée par décret concernant certaines agglomérations de plus de 50.000 habitants) bénéficie d'un délai de préavis réduit de trois à un mois quand il notifie son congé ; le juge saisi d'une action fondée sur des impayés de loyers pourra accorder, par dérogation aux dispositions de l'article 1244-1 du Code civil, des délais de paiement au locataire pouvant aller jusqu'à 3 ans . Des dispositions sont, par ailleurs, applicables à tous les baux, nouveaux et baux en cours : ils touchent le délai d'action. Ainsi, l'action en révision du loyer par le bailleur est prescrite 1 an après la date convenue par les parties dans le contrat de bail pour réviser ledit loyer. De surcroît, la loi dispose que le bailleur est réputé avoir renoncé au bénéfice de cette clause de révision pour l'année écoulée ! Mais encore, la révision de loyer prendra effet à compter de la demande du bailleur, c'est la fin de des délais de prescription et de la rétroactivité en la matière ! La loi ALUR prévoit également que l'obligation d'installer un détecteur de fumée normalisé dans le logement ne pèse plus sur l'occupant du logement mais incombe au propriétaire (bailleur) de l'immeuble qui doit s'assurer du bon fonctionnement de ce dispositif. Il sera ici rappelé que les détecteurs de fumée doivent impérativement être installés dans les parties privatives des bâtiments d'habitation avant le 08 mars 2015. Le législateur a sans doute craint que les bailleurs ne partent en fumée.... Pour en finir, à compter du 1er janvier 2015, le bailleur est également tenu de transmettre au locataire, à sa demande, un récapitulatif des charges par voie postale ou électronique, sans frais pour le locataire. Les bailleurs peuvent toutefois se rassurer en pensant que l'instigateur de cette loi a disparu des responsabilités avant eux .

RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR MYRIAM ROMUALD

TABLEAU DE BORD

LE SMIC

Le montant du SMIC horaire brut est fixé, à partir du 1er janvier 2014 à 9,53 euros de l'heure. Avec cette hausse, le salaire minimum passe à 1445,38 euros bruts mensuels pour 35 heures. Avec la prise en compte de l'accord BINO le salaire minimum est différent.

INDICE DE RÉFÉRENCE DES LOYERS

Au quatrième trimestre 2013, l'indice de référence des loyers augmente de 0,69 % sur un an. Au quatrième trimestre 2013, l'indice de référence des loyers atteint 124,83. Sur un an, il augmente de 0,69 %.

INDICE DU COÛT DE LA CONSTRUCTION

L'indice du coût de la construction (ICC) s'établit à 1 615 au quatrième trimestre 2013 après 1 612 au trimestre précédent. En glissement annuel, l'ICC diminue (-1,46 %).

INDICE DES LOYERS COMMERCIAUX

Un avis publié au Journal officiel du 6 avril 2014 précise que l'indice des loyers commerciaux (ILC) du quatrième trimestre 2013, calculé sur une référence 100 au premier trimestre de 2008, atteint 108,46.

POPULATION

POPULATION 2011: 404 635 habitants

OFFRE

PIB 2012 : **8033** dont 34 % de PIB non marchand (2 732)

IMPORTATIONS 2012: **2686**

RESSOURCES TOTALES : 10 719

DEMANDE

CONSOMMATION 2012: 8 467 (**4895** ménage et **3572** administration)

INVESTISSEMENT 2012 : **1419**

EXPORTATIONS 2012 : **808**

DEMANDE TOTALE : 10 719

PRIX

FÉVRIER 2014 : 0,8 % % sur un mois ; 0,5 % sur un an.

EMPLOI , CHÔMAGE

DEMANDEURS D'EMPLOI (A B C) en février 2014:68 810 (+0,5% sur un mois et 3,4 % sur un an).

OFFRES D'EMPLOI en février 2014 : 1210 (- 3,9 % sur trois mois).

EMPLOI MARCHAND au 30 septembre 2012 : 49 800 (dont 8,500 industrie , 7,500 construction, 33,800 service marchand)

EMPLOI NON MARCHAND EN 2010 : 48577 dont 36 282 fonctionnaires (état 15212, collectivités locales 15 729 , santé 5341).

ENTREPRISES CRÉÉS

NOMBRE D'ENTREPRISES CRÉÉES en 2012 : 5 004 (-10,9 %)

RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR L'OBSERVATOIRE ÉCONOMIQUE CARAÏBE

http://guadeloupeconvention.typepad.com/observatoire_economique_c/

AGENDA DU MOIS DE MAI 2014

DÉLAI VARIABLE

- Déclaration et paiement de la TVA correspondant aux opérations d'avril 2014 et, éventuellement, demande de remboursement du crédit de TVA au titre du mois d'avril 2014.

MAI 05

- Déclaration annuelle des honoraires, commissions et courtages versés en 2013 (DADS 2).• Dépôt des principales déclarations professionnelles annuelles :

- déclaration des résultats des titulaires de bénéfices industriels et commerciaux (BIC), de bénéfices agricoles (BA) et de bénéfices non commerciaux (BNC) imposés d'après un régime réel ;

- déclaration de participation à la formation professionnelle continue n° 2483 ;
 - le cas échéant, déclaration n° 1447-M relative à la cotisation foncière des entreprises (CFE) ;
 - déclaration n° 1330-CVAE relative à la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) ;
 - déclaration n° 1329-DEF de liquidation et de régularisation de la CVAE 2013 et paiement de l'impôt correspondant ;
 - déclaration récapitulative de la taxe sur les surfaces commerciales n° 3351-SD.
- Titulaires de bénéfices non commerciaux relevant du régime micro-BNC : option pour le régime de la déclaration contrôlée au titre de 2013-2014.
 - Redevables de la TVA soumis au régime simplifié d'imposition : déclaration annuelle de TVA (CA 12) et de régularisation de TVA.
 - Sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés n'ayant clos aucun exercice en 2013 ou ayant clos leur exercice le 31 décembre 2013 ou le 31 janvier 2014 : télétransmission de la déclaration des résultats n° 2065 et des documents annexes.
 - Sociétés civiles immobilières non soumises à l'impôt sur les sociétés : déclaration de résultats de 2013 sur l'imprimé n° 2072 en double exemplaire.
 - Employeurs occupant au moins 50 salariés : déclaration et paiement des charges sociales sur les salaires d'avril 2014 payés au plus tard le 30 avril 2014.
 - Artisans, commerçants et industriels : paiement par prélèvement mensuel des cotisations d'assurance maladie-maternité, d'assurance vieillesse, d'invalidité-décès, d'allocations familiales, de la CSG et de la CRDS.
 - Professionnels libéraux : paiement par prélèvement mensuel des

cotisations d'assurance maladie-maternité, d'allocations familiales, de la CSG et de la CRDS. • Artisans, commerçants et industriels n'ayant pas choisi la mensualisation : paiement trimestriel des cotisations d'assurance maladie-maternité, d'assurance vieillesse, d'invalidité-décès, d'allocations familiales, de la CSG et de la CRDS.

- Professionnels libéraux n'ayant pas choisi la mensualisation : paiement trimestriel des cotisations d'assurance maladie-maternité, d'allocations familiales, de la CSG et de la CRDS.

MAI 08

- Employeurs occupant au moins 50 salariés : relevé des contrats de travail conclus ou résiliés en avril 2014 à transmettre à la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES).

MAI 14

- Assujettis à la TVA ayant réalisé des opérations intracommunautaires : dépôt auprès des douanes de la déclaration d'échanges de biens et de la déclaration européenne des services pour les opérations intervenues en avril 2014.

MAI 15

- Sociétés assujetties à la contribution sociale de solidarité : déclaration et paiement de la contribution auprès du Régime social des indépendants (RSI).

- Personnes morales, organismes, fiducies et institutions comparables possédant des immeubles en France : déclaration spéciale n° 2746 et paiement de la taxe annuelle de 3 %.

- Employeurs assujettis à la taxe sur les salaires : paiement de la taxe sur les salaires payés en avril 2014 lorsque le total des sommes dues au titre de 2013 excédait 10 000 €.

- Sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ayant clos leur exercice le 31 décembre 2013, le 31 janvier 2014, ou qui n'ont pas clôturé d'exercice en 2013 : paiement du solde de l'impôt sur les

sociétés et de la contribution sociale ainsi que, le cas échéant, de la contribution exceptionnelle.

- Entreprises dont l'effectif est supérieur à 9 et inférieur à 50 salariés, et entreprises de 9 salariés au plus ayant opté pour le paiement mensuel des charges sociales : déclaration et paiement des charges sociales sur les salaires d'avril 2014.
- Contribuables n'ayant pas opté pour le paiement mensuel de l'impôt sur le revenu : paiement du deuxième tiers d'impôt sur le revenu de 2013.
- Employeurs occupant au moins 50 salariés : déclaration et paiement des charges sociales sur les salaires d'avril 2014 payés dans les 10 premiers jours de mai 2014.

MAI 20

- Artisans, commerçants et industriels : paiement par prélèvement mensuel des cotisations d'assurance maladie-maternité, d'assurance vieillesse, d'invalidité-décès, d'allocations familiales, de la CSG et de la CRDS (sur demande).
- Professionnels libéraux : paiement par prélèvement mensuel des cotisations d'assurance maladie-maternité, d'allocations familiales, de la CSG et de la CRDS (sur demande).
- Date limite de dépôt de la déclaration d'ensemble des revenus 2013 et du patrimoine lorsqu'il est compris entre 1,3 M€ et 2,57 M€ (en cas de déclaration par Internet, date limite fixée au 27 mai pour les contribuables résidant dans les départements 01 à 19, au 3 juin pour ceux résidant dans les départements 20 à 49 et au 10 juin pour ceux résidant dans les départements 50 à 974/976).
- Travailleurs non salariés : déclaration sociale des indépendants (DSI) à transmettre aux organismes conventionnés relevant du Régime social des indépendants (RSI) (avant le 10 juin en cas de déclaration par Internet).

MAI 25

- Employeurs occupant au moins 50 salariés : déclaration et

paiement des charges sociales sur les salaires d'avril 2014 payés entre le 11 et le 20 mai 2014.

MAI 27

- Date limite de dépôt par Internet de la déclaration des revenus 2013 pour les contribuables résidant dans les départements numérotés 01 à 19.

LA NATION À VOTRE SERVICE